



RAPPORT ANNUEL

2019

Table de matières

I. **Rapport du président**

- I.1 Activités de Vitival en 2019
- I.2 Contrôles PER et Certificat
- I.3 Vitiswiss et Label Vinatura
- I.4 Activités 2019
- I.5 Conclusion

II. **Rapport de la Commission Technique**

- II.1. Année viticole 2019
- II.2. Programme d'activité
- II.3. Produits phytosanitaires et techniques d'application
- II.4. Exigences PER et Certificat Vitiswiss

RAPPORT DU PRÉSIDENT

I.1. Activités de Vitival en 2019

Hormis ses tâches régulières, l'association Vitival s'est consacrée :

- à l'organisation d'une demi-journée de formation continue au sein du projet VitiSol
- au suivi de la plateforme « orientation bio », dont l'idée est de sensibiliser des personnes à une viticulture sans intrants de synthèse
- à l'actualisation du chapitre « biodiversité » sur le site internet, notamment l'onglet « flore »
- à l'aide de la mise en place d'un atelier « vignes propres » en collaboration avec le parc naturel Pfn-Finges
- à l'aide de la mise en place d'un nouveau projet 77a

Les différents comités se sont réunis une bonne 20aine de fois lors de séances.

Nos 6 techniciens engagés au sein de l'association ont soutenu les différents groupes lors des 3 contrôles phytosanitaires, ainsi que pour un contrôle relatif aux jaunisses de la vigne.

Chefs de groupe, plateforme orientation bio, formation continue et projet « Vitisol »

Les chefs de groupe se sont réunis à deux reprises. En fin novembre, la matinée a permis un échange d'idée sur l'appui technique des groupes par les techniciens, la plateforme « orientation bio » ainsi que sur la nouvelle politique agricole PA22+. Monsieur Matteo Motta, chargé d'enseignement et de recherche à l'EIC nous a parlé d'alternatives aux herbicides, de biodiversité botanique et développement de semis spécifiques pour le cavillon.

Pour la plateforme « orientation Bio », les 6 groupes se sont retrouvés à plusieurs reprises pendant la saison et ont abordé les sujets autour d'une viticulture sans intrants de synthèse allant de la problématique des traitements phytosanitaire, jusqu'au défis d'une viticulture sans herbicides. La plateforme a organisé 1 séance plénière ; ayant comme thème les cépages résistants. Différentes présentations suivies d'une dégustation de cépages interspécifiques ont encadré cette matinée.

Je profite à cette occasion de remercier toutes les personnes du comité de la commission technique ainsi des COPIIL des différentes activités (VitiSol, Orientation bio) pour leur présence aux réunions, leur participation toujours constructive ainsi que leur soutien.

Une trentaine de personnes ont participé aux divers cours de formation continue proposés, c'est moins que les années précédentes. Pour 2020, un choix de 14 cours en français est à disposition des membres.

Pour le projet VitiSol, la journée de formation continue s'est consacrée à l'interprétation et l'identification de différents profils de sol. Chapoté par Frédéric Lamy, professeur de sol à l'EIC cette formation a attiré une bonne quarantaine de personnes. Vitival continuera de proposer des formations continues dans le futur. Celles-ci pourront aussi être fusionnées avec la plateforme orientation bio. Dans le but de tirer un bilan final du projet Vitisol, il restera encore à répondre à un questionnaire auprès des participants.

I.2 Contrôles PER et certificat

PER 2019

En 2019, le respect des exigences PER a été contrôlé sur 247 exploitations. Au total, 29 manquements ont entraîné une sanction. Comme habituellement, les remarques les plus fréquentes concernent les documents incomplets

notamment l'absence d'analyses de sol et de relevés de structures, appareil de traitement non contrôlé ainsi que le non-respect des bordures enherbées le long des chemins. Une attention particulière a été donnée aux contrôles des bordures tampons près des cours d'eau.

Dans le cadre des contrôles PER 15 exploitations ont été contrôlées concernant la qualité paysagère et 20 exploitations sur la nouvelle contribution à l'efficience de ressource pour une réduction des produits phytosanitaires en viticulture.

Début septembre 2019, les références de 792 exploitants ont été transmises par Vitival à l'Office cantonal des paiements directs.

Certificat Vitiswiss DD

123 exploitations ont été contrôlées en 2019, dont 51 exploitations pour les PER et le Certificat ainsi que 72 exploitations uniquement pour le Certificat.

Sur 154 demandes, 150 exploitations ont répondu aux exigences, ce qui représente un taux de réussite de 97%. Ce taux très élevé de réussite est réjouissant. Le nombre d'exploitations faisant le Certificat est resté stable cette année.

I.3. Vitiswiss DD et Label Vinatura® DD

Le comité de Vitiswiss s'est réuni à Berne à 7 reprises. L'assemblée générale, organisée par la section Vaudoise en 2019, s'est déroulée à Bonvillars.

Parmi les Activités du comité, voici quelques-unes à souligner :

- Actualisation du système de développement durable
- Evaluation et réductions des résidus des produits phytosanitaires par des mesures vitivinicoles ou autres
- Mis en place d'une plateforme pour le monitoring des PPh dans les vins Suisse
- Collaboration avec IP-Suisse et mis en place d'un système à point
- Améliorer la visibilité de notre système du développement durable au près des principaux acteurs (distribution, producteurs, cavistes)
- Favoriser les contacts avec les autres systèmes de production

Exigences PER et directives Vitiswiss DD 2020

Pour l'année à venir aucune modification des PER est à signaler. Comme chaque année, quelques matières actives ne figureront plus dans l'index phytosanitaire et contrôle des pulvérisateurs passera de 4 à 3 ans. Pour plus d'informations veuillez consulter le site internet www.vitival.ch , www.vinatura.ch ou alors celui de la confédération.

Label Vinatura® DD

Le nombre d'exploitations valaisannes utilisant le label Vinatura® DD reste +/- stable. Peu de caves le font, mais elles le font avec 100% de conviction, et je vous félicite pour ça ! Cette année 15 demandes ont été enregistrées. Le volume de vins labellisé s'élève à 128 vins ce qui correspond à un volume de 448'533 litres. Le trend va là aussi plutôt contre le bas.

Chaque'un, chaque'une d'entre vous doit en fonction de son publique cible, évaluer si un label fait plus de sens qu'un autre. Nous vivons dans un monde éphémère avec beaucoup d'effets de mode, mais n'oublions pas que le développement durable forme une base solide pour l'avenir.

I.4. Activités 2019

Vitiswiss – Développement Durable

Le programme pour les contributions à l'efficience des ressources est entré dans sa 2^{ème} année. L'ordonnance sur les paiements directs prévoit le versement d'un montant annuel par hectare jusqu'à fin 2021 pour la réduction de l'utilisation de certains produits phytosanitaires en viticulture. Par la suite se seront des contributions au système de production qui reprendrons la relève. Le souhait de VITISWISS d'avoir la possibilité de produire du raisin bio à l'échelle de la parcelle sera très probablement accompli. Cette approche parcellaire limiterait les risques économiques élevés liés à ce type particulier de production et elle permettrait à l'exploitant(e) d'envisager une reconversion progressive de l'entier de son vignoble, sans que ceci soit une obligation. Elle participerait également sans doute à la réalisation des principaux objectifs du plan d'action national visant à la réduction des risques et à l'utilisation durable des produits phytosanitaires.

La collaboration entre Vitiswiss et IP-Suisse a malheureusement pris fin. Le but aurait été de mettre en place un système à point qui, lorsque celui-ci est accompli, permettrait au vigneron de valoriser sa récolte.

La plate-forme pour le monitoring des résidus de produits phytosanitaires dans les vins a débuté l'année passée et une 100aine de vins ont été analysés par un laboratoire en Suisse.

Cette plateforme poursuit les objectifs suivants :

- permettre aux producteurs suisses d'assurer la qualité de leurs vins en termes de résidus phytosanitaire d'une manière fiable et efficace;
- contribuer, par des résultats analytiques, à la recherche de solutions permettant de limiter la présence des résidus phytosanitaires dans les vins suisses;
- mettre en place un observatoire pour les résidus phytosanitaires dans les vins suisses afin de disposer d'informations crédibles et pertinentes dans un débat qui ne fait que commencer dans notre pays.

Organisation des contrôles Certificat

Les cours de formation continue obligatoire pour les contrôleurs ont eu lieu le 25 juin 2019 pour les contrôleurs francophones et le 27 juin à Salquenen pour les contrôleurs germanophones. Un accent particulier a de nouveau été mis sur le contrôle des zones tampons des cours d'eau.

Autres activités

Le groupe orientation Bio a organisé une journée plénière pour les participants.

En collaboration avec le parc naturel Pfynges, un atelier a eu lieu avec la thématique « vigne propres ». Une dizaine de participants, majoritairement des vignerons ont discuté de la thématique des déchets, notamment le plastique, dans nos vignes.

I.5. Conclusions

L'année 2019 a été particulièrement favorable pour les maladies fongiques. Les températures élevées ainsi que le grand nombre de petites précipitations nous ont fait de grands soucis. Le Mildiou, normalement pas la maladie qui pose de grands problèmes en Valais, s'est montrée dévastant suivant les secteurs.

La thématique de l'irrigation reste très importante et que la bonne connaissance des ses propres parcelles est primordiale pour une gestion optimale de l'eau.

La problématique des bordures de cours d'eau, donc la protection des eaux superficielles avec la mise en conformité de la loi reste un défi majeur pour tout le monde.

La plateforme « orientation bio » dans sa 3^{ème} année d'existence jouit d'une participation d'une centaine de personnes sensibles à toute la problématique des produits fongiques de synthèse, des herbicides, des résidus, et qui sont prêts à faire le pas vers une viticulture encore plus durable. La volonté est là ! En vue de cette démarche,

le projet VitiSol vous a donné pendant les 6 dernières années la possibilité d'expérimenter avec des méthodes tel que l'enherbement, le travail du sol, l'utilisation d'engrais verts, de composts. Le projet vous a soutenu entre autres pour l'installation de goutte-à-goutte et pour l'achat de machines intercepts. Nous avons des outils de travail dans nos mains, qu'ils s'agissent d'utiliser pour aller vers une viticulture encore plus durable.

Je l'ai dit dans mon rapport l'année passée qu'un défi pour Vitival sera de continuer à défendre d'un côté une production intégrée et développement durable sans fermer la porte à ceux qui veulent aller plus loin.

Beaucoup de défis nous attendent ses prochaines années et nous allons essayer de faire de notre mieux pour les résoudre avec discernement.

Je vous remercie de votre attention, je souhaite bon vent à tous nos projets, et vous adresse mes meilleurs vœux pour la saison viticole 2020.

Le Président
Stéphane Kellenberger

II. RAPPORT DE LA COMMISSION TECHNIQUE

II.1. Année viticole 2019

Avec 45.8 millions de kilos de raisins (25.5 millions de kg de raisins rouges et 20.3 millions de kg de raisins blancs), la récolte 2019 est légèrement inférieure de 2.8% par rapport à la moyenne décennale et en baisse de 12.7% par rapport aux quantités encavées en 2018. Cette baisse peut s'expliquer en partie par la décision du 24 juin 2019 de l'Interprofession de la vigne et du vin, d'abaisser les quotas de production.

L'année 2019 peut être qualifiée d'exigeante pour les vigneron. Si les conditions climatiques clémentes des mois de février et mars ont permis un démarrage précoce de la végétation, la fraîcheur inhabituelle enregistrée en mai l'a sensiblement ralentie. La floraison a débuté avec une semaine de retard sur la moyenne décennale.

Les fortes chaleurs de juin et juillet ont contribué à un développement soutenu de la vigne. Durant l'été, de nombreux fronts orageux ont balayé la Suisse, créant des conditions favorables au développement des maladies cryptogamiques, notamment le mildiou. Le Valais a essuyé 3 épisodes de grêle, provoquant localement des dégâts légers à moyens. Le temps sec et ensoleillé de septembre a permis d'effacer l'hétérogénéité de la maturité. Les vendanges ont été officiellement ouvertes le 23 septembre. Après un début d'octobre frais et changeant, elles se sont déroulées dans une ambiance d'été indien. Les conditions climatiques particulières de l'été ont nécessité un tri de la vendange à la parcelle.

Les teneurs naturelles en sucre du millésime 2019 sont proches des moyennes décennales pour le chasselas (79 °Oe), le sylvaner (96 °Oe), le pinot noir (96 °Oe) et le gamay (94 °Oe). L'alternance de journées chaudes et de nuits fraîches en septembre a permis de préserver le potentiel aromatique. La qualité est au rendez-vous pour ce millésime. Les premières dégustations révèlent des vins sur le fruit, avec une fraîcheur bienvenue, ainsi qu'une acidité soutenue et préservée conférant de l'énergie et du dynamisme aux vins qui se révèlent puissants et charnus.

Les vins blancs ont un bouquet exubérant de fruits frais, avec des typicités marquées. Au palais, ils sont croquants, pleins de vivacité, avec un fruité éclatant, dynamique et aromatique. Les vins rouges dévoilent une riche palette de couleurs, allant du rouge rubis au rouge pourpre aux reflets violacés. Ils offrent une corbeille de fruits noirs et d'épices, des tanins bien présents, avec une jolie structure fraîche et fruitée.

Le rapport annuel de l'Office cantonal de la viticulture développe certains aspects mentionnés ci-dessus. Consultable sur internet dès avril (<http://www.vs.ch/agriculture> > Viticulture), il contient également d'autres informations viti-vinicole en lien avec le millésime écoulé.

II.2. Programme d'activité

Activités des groupes régionaux (28 groupes)

Sur toute la saison, quatre **contrôles phytosanitaires** se sont déroulés dans les 28 groupes régionaux. Organisés par l'Office cantonal de la viticulture, ces contrôles se sont déroulés avec le soutien des six techniciens engagés par Vitival. La fréquentation de ces contrôles est en diminution depuis quelques temps, ne permettant plus toujours d'obtenir une vision exhaustive de la pression des parasites. Afin d'assurer une bonne couverture du vignoble valaisan, il est essentiel que les membres Vitival participent autant que possible à ces contrôles phytosanitaires.

Les différents contrôles ont été effectués aux dates suivantes :

<u>Date</u>	<u>Stade</u>	<u>Thème</u>	<u>Qui</u>
30.04. au 08.05.19	(E) – F – G	Acariens (<i>acariose, typhlodrome, ar. rouges</i>), <i>thrips</i> ...	28 groupes
18.06. au 26.06.19	J – K	Maladies (<i>oidium – mildiou</i>)	28 groupes
22.07. au 26.07.19	K - L	Maladies (<i>oidium – mildiou</i>)	28 groupes
09.09. au 19.09.19	M	Jaunisses de la vigne	28 groupes

Le contrôle des **jaunisses de la vigne** (bois noir et flavescence dorée), instauré en 2017, a été reconduit. L'office cantonal de la viticulture a localisé préalablement sur plan les parcelles de neufs cépages exprimant de manière

très nette les symptômes et dont les vignes sont âgées entre 4 et 10 ans. Ce support a permis de mieux cibler les contrôles et d'augmenter la possibilité de déceler des ceps atteints de bois noir ou de flavescence dorée. En 2019, les contrôles ont été effectués sur la base des cartes 2018.

En 2019, ce sont plus de 25 ha qui ont été contrôlés par les membres de Vitival. Ce contrôle a permis d'identifier 8 ceps suspects. Tous se sont révélés « positifs au bois noir », mais aucun à la flavescence dorée. 8 cas supplémentaires nous ont été signalés tardivement (28 novembre 2019), si bien qu'aucun prélèvement n'a été possible. Ces 8 ceps feront l'objet d'un suivi en 2020.

Neuf **séances d'hiver** (bilans annuels), dont deux en langue allemande, se sont déroulées du 27 janvier au 19 février 2020 réunissant au total 232 membres (7 séances en français pour 185 membres, 2 séances en allemand pour 47 membres). Après une rapide rétrospective de l'année écoulée, l'office cantonal de la viticulture a donné des informations sur les aspects suivants :

- Informations viticoles, accès principalement sur des aspects phytosanitaires ;
- Politique vitivinicole (soutien aux encaveurs, aides aux vigneron, Swiss Wine Promotion et PA 22+) ;
- Paiements directs avec notamment la présentation des SAR ;
- Soutien des améliorations structurelles.

Formation continue (cours reconnus pour le Certificat Vitiswiss)

Nom du cours (par ordre chronologique)	Nombre de participants
Bois noir et flavescence dorée	Remplacé par le contrôle phytosanitaire Vitival
Construire et entretenir les murs en pierres sèches Module 1	12
Construire et entretenir les murs en pierres sèches Module 2	13
Total	25

Cours contrôleurs

Les cours de formation continue obligatoire pour les contrôleurs ont eu lieu le 25 juin 2019 pour les contrôleurs francophones et le 27 juin à Salquenen pour les contrôleurs germanophones. Un accent particulier a de nouveau été mis sur le contrôle des zones tampons des cours d'eau.

Groupe d'intérêt en viticulture biologique -> Plateforme Orientation bio pour la viticulture valaisanne

Vitival a signé un mandat de prestation avec le Service cantonal de l'agriculture pour le développement de la plateforme viticole « Orientation Bio ». Le financement accordé permet à Vitival, en collaboration avec Biovalais, de soutenir la plateforme d'échanges techniques en organisant des rencontres, en développant le site internet et en favorisant les échanges entre la profession, la vulgarisation, la recherche et la formation.

En 2019, cette plateforme réunit 100 membres répartis en 6 groupes régionaux qui se sont rencontrés entre 2 et 4 reprises pour des visites techniques sur le terrain durant la saison. 1 séance plénière a été organisée le 7 novembre sur les cépages tolérants (PIWI) suivie d'une dégustation.

Exploitation durable des ressources naturelles : Projet VitiSol

Le Canton du Valais, à travers trois Services (Agriculture, Forêts, cours d'eau et paysage et Environnement), a soutenu financièrement le projet VitiSol. Le montant total des contributions annuelles allouées se monte à CHF 337'167.70

La Confédération maintenant son soutien aux projets d'utilisation durable des ressources naturelles (au sens de l'art. 77 de la loi sur l'agriculture), un nouveau projet intitulé « VitiSan », visant la réduction des risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires en viticulture est en cours d'élaboration avec l'aide de Vitival. Il devrait être déposé d'ici à la fin mars 2020 et lancé en 2021.

Surfaces viticoles à biodiversité naturelle

En 2019, 44 vigneron ont adressé une demande de contributions à la biodiversité pour une surface totale de 45 hectares. A fin 2019, les vignes à biodiversité donnant droit à des contributions s'étaient stabilisées à 327 hectares.

Durant l'année 2019, 140 contrôles ont été réalisés. Sur les 45 ha inscrits, 15 ha, soit 35%, a atteint le niveau de qualité écologique SPB 2 lors du contrôle de fin d'été. Pour les vignes, dont la qualité était insuffisante, un nouveau contrôle sera réalisé au printemps 2020.

Soutien à la lutte par confusion sexuelle et suivi des vers de la grappe en Valais

La surface en confusion demeure globalement inchangée en Valais. Le groupe de Conthey n'a pas installé de diffuseurs dans certains vignobles de plaine pour la 2^{ème} année. Additionnée de celle où la lutte contre les vers de la grappe n'est actuellement pas nécessaire, elle couvre environ 4'650 ha, soit 96% de la surface viticole cantonale.

Les subventions cantonales ont été maintenues à CHF 34.00 pour 500 diffuseurs. Le Canton du Valais a versé en 2019 des contributions pour un montant total de CHF 98'951.60.

Aucun traitement insecticide n'a été nécessaire dans les vignes protégées par confusion.

Le système Checkmate Puffer a été utilisée pour la première fois dans le vignoble valaisan pour lutter contre les vers de la grappe. Ce système consiste à poser 2 à 3 bonbonnes d'aérosol à l'hectare, qui diffusent des phéromones contre « eudémis » et « cochylis ». A noter, que la pose de diffuseurs classiques reste nécessaire en bordure des périmètres travaillant avec ce système. Ce type d'aérosol a été utilisé dans les vignobles de Charrat, Saxon, Riddes et Châteauneuf, secteurs dans lesquels le niveau des populations est historiquement bas. Malgré la quasi absence de glomérule dans ces secteurs, l'efficacité du Checkmate Puffer n'a toutefois pas pu être mis en évidence en raison du manque de papillon.

Pour la 7^{ème} année consécutive, le groupement de Sion n'a pas installé de diffuseurs dans les vignes situées sur le coteau en rive droite du Rhône. Les contrôles effectués ont confirmé que la lutte contre les vers de la grappe demeure actuellement inutile dans ce périmètre. Même constat pour la région sierroise, où le niveau de captures en 1^{ère} génération reste inférieur au nombre qui justifierait une lutte contre ce ravageur (100 à 200 captures). A noter qu'aucun individu de Cochylis n'a été capturé dans le secteur.

Nombre de captures moyen de papillons d'eudémis en 1^{ère} génération dans la région sierroise

(moyenne de 7 pièges) :

2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
52	62	49	37	2	7	52	13	22	41	7	15

Dans le Haut-Valais, les niveaux de captures sont restés très faibles pour les deux générations (1^{ère} génération : 39 papillons à Varen, 34 à St-German et 33 à Visperterminen). Aucune capture de cochylis.

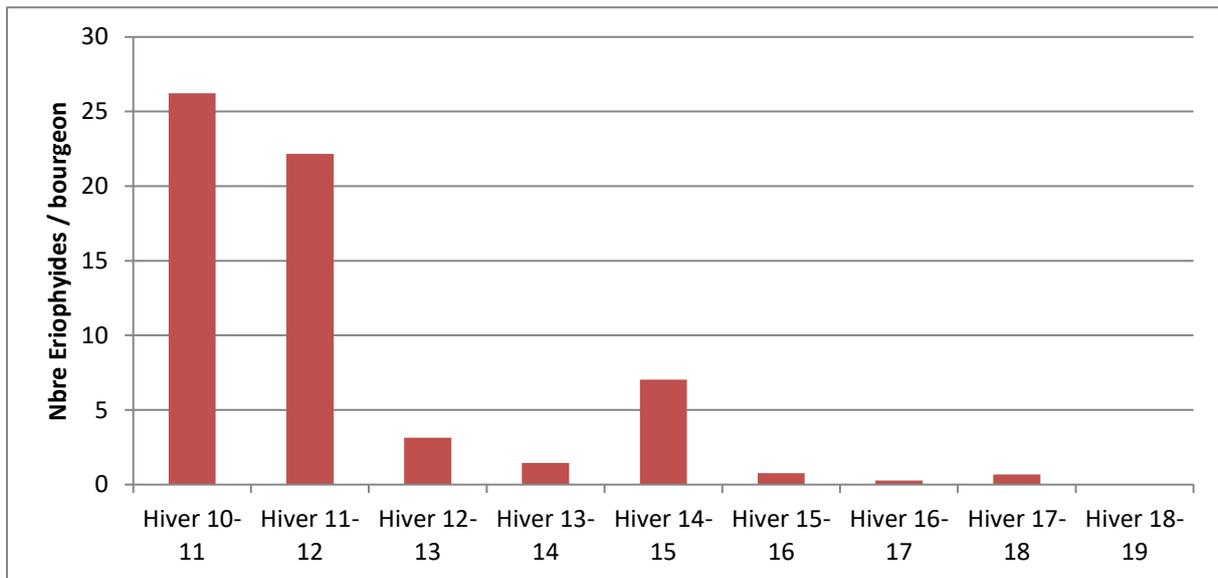
Au vu des résultats obtenus dans les autres pièges du Haut-Valais (hors confusion), on peut affirmer que la lutte contre ce ravageur y reste inutile.

Essais de lutte par confusion contre la pyrale de la vigne

Le contrôle des pousses fructifères visant à détecter la présence de la pyrale de la vigne a été réalisé dans certains secteurs des vignobles de Ardon, Chamoson et Leytron. Les résultats ont révélé une présence quasi inexistante de ce ravageur. Ce qui a été confirmé par le piégeage où seuls 5 papillons ont été capturés durant la période de vol. Aucun traitement n'a été nécessaire.

Suivi de parcelles sujettes à l'acariose

Les contrôles des populations hivernantes ont été effectués dans 21 parcelles du réseau mis en place en 2009. Le nombre moyen d'ériophyides comptabilisé par bourgeon a été le plus bas depuis 2009. Le seuil de tolérance de 3 acariens par bourgeon n'a pas été dépassé. Des symptômes de blocage ont cependant été observés dans 6 parcelles, ce en raison d'une croissance végétative ralentie due aux températures fraîches d'avril à mai.

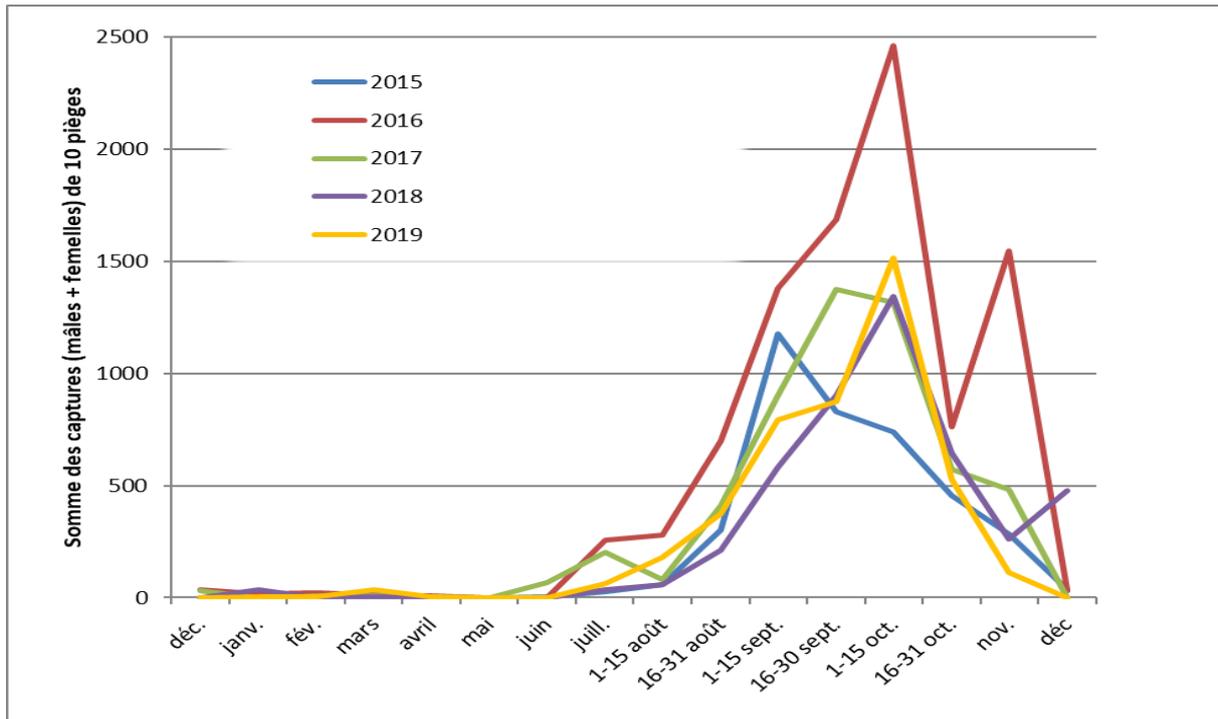


Moyenne du nombre d'ériophyides par bourgeon sur un panel de 18 à 21 parcelles.

Le suivi des parcelles de ce réseau permet d'avoir une impression générale de la pression dans le vignoble valaisan. Il manque cependant toujours une méthode de contrôle simple et rapide pouvant informer le viticulteur des risques au niveau de la parcelle. Des essais sont en cours à l'aide de scotchs doubles faces.

Drosophila suzukii

Le nombre de capture de *D. suzukii* dans le vignoble est sensiblement supérieur à 2017 et 2018, mais largement inférieur à 2016, comme le témoigne la courbe de vol de l'ensemble des pièges dans le vignoble valaisan. Les conditions climatiques de l'année en cours déterminent grandement l'intensité des vols.



La surveillance des pontes de *Drosophila suzukii* sur baies de raisins a été accompli du mi-août à début octobre, en collaboration avec Vitival. Nous remercions les chefs de groupe pour l'organisation du prélèvement dans 54 parcelles. Au total, 14'450 baies provenant de 113 parcelles « à risque » ont été observées à la binoculaire. Dans 43% de ces parcelles, des pontes ont été détectées et dans 27% des parcelles le seuil de tolérance a été atteint. En 2019, la pression exercée par la drosophile sur les baies de raisins a été plus élevée que les années précédentes, sans pour autant que l'état sanitaire ne se dégrade. Les mesures prophylactiques réalisées à large échelle par les vignerons ont sans doute à nouveau contribué à l'excellent état sanitaire du raisin vendangé. Il sera important à l'avenir de poursuivre leur mise en œuvre rigoureuse.

Après 5 années d'observation, nous constatons des différences importantes d'attractivité et/ou de sensibilité variétale :

1. Le Dunkelfelder compte parmi les plus sensibles et nécessite presque dans toutes les situations une protection à l'aide de filets latéraux.
2. Viennent ensuite l'Humagne rouge, la Syrah et le Gamay.
3. Un peu moins sensible sont le Cornalin, le Garanoir et le Gamaret.
4. Enfin, le Pinot noir et le Diolinoir sont peu attractifs, mais peuvent présenter des pontes dans des environnements particulièrement favorables à l'insecte (proximité de vergers, de forêts, parcelles peu ventilées...).

Flavescence dorée

La surveillance du vignoble et du vecteur demeure plus que jamais indispensable en vue de déceler rapidement un éventuel nouveau foyer et de connaître plus finement la distribution et le niveau de population du vecteur. La répartition de celui-ci en Valais confirme qu'il peut se déplacer sur de longues distances en restant sur des résidus de feuilles collés aux machines après les travaux mécanisés. L'élimination des résidus de feuille avant de longs déplacements est donc recommandée (air comprimé).

Afin d'éviter l'introduction de la maladie dans notre vignoble à nouveau indemne, il est essentiel de ne planter que des barbes accompagnées du **passaport phytosanitaire**. Il convient également d'être prudent lors de la récolte de rameaux-greffons destinés au surgreffage. Sans garantie de l'état sanitaire des rameaux prélevés, il convient de leur faire subir la thermothérapie.

Autres engagements des viticulteurs

Plusieurs membres Vitival se sont impliqués à l'échelle communale pour encourager la viticulture durable, notamment en adressant des demandes de construction de **stations de rinçage des pulvérisateurs** (dernière réalisation = Salquenen), en organisant la **lutte par confusion** contre les vers de la grappe ou encore en encourageant l'application de **traitements par hélicoptères sans produits de synthèse, voire Bio**.

L'intérêt croissant pour les **programmes de traitement sans intrant de synthèse** se poursuit, ainsi que la **diminution de l'utilisation des herbicides**.

Les membres Vitival peuvent toujours compter sur la collaboration précieuse d'Antoine Sierro pour des conseils d'aménagements écologiques dans ou aux alentours des parcelles.

Certains membres du groupe de Viège organisent toujours des visites de parcelles durant la saison, offrant ainsi une belle possibilité aux « Hobby Winzer » de se former.

Site internet

Le site internet de Vitival est terminé. En 2019, son contenu a été étoffé, notamment par l'illustration de la flore des vignes par des photos. Parmi les nombreuses informations contenues, les résultats des contrôles phytosanitaires en groupe y sont présentés, grâce à la saisie directement effectuée par les technicien/nés.

II.3. Produits phytosanitaires et techniques d'application

Nous adressons nos plus vifs remerciements aux viticulteurs nous ayant transmis leur programme de traitement et ayant répondu à l'enquête relative à *D. suzukii*.

Analyse de programmes de traitement et résultats d'enquêtes

Bilan d'utilisation des fongicides :

- En moyenne cantonale, 7,7 traitements ont été effectués par parcelle (hors poudrages et traitements de la zone des grappes). Cette valeur demeure stable depuis 2012. En moyenne, les exploitants n'utilisant pas de produits de synthèse ont réalisé 9 applications (max = 12), contre 7.1 pour les autres (max = 12).
- L'analyse des **anti-oïdium** appliqués par les viticulteurs montre que l'utilisation du soufre est nettement en hausse à 62% (52% en 2018). Le nombre d'ISS est en nette diminution 9% (14% en 2018) et les pipéridine (7%) toujours en diminution depuis 2016. A noter que 9% des traitements anti-oïdium ont été réalisés avec du bicarbonate de potassium, le plus souvent associé à du soufre.
- Les traitements anti-mildiou sont majoritairement réalisés avec des produits de contact (74% de toutes les applications). La quantité moyenne de cuivre métal appliquée à l'hectare est en diminution (2,02 kg/ha contre 2.08 kg/ha en 2018).
- Le nombre maximal d'applications autorisé par groupe chimique ou par produit a été dépassé par 2 exploitants (3.6 %). Cette année, il s'agissait d'une application en trop d'un produit contenant un ISS et d'un produit contenant du benzophénone, limité à 3 applications.

Bilan d'utilisation des insecticides / acaricides (hors lutte contre *Drosophila suzukii*) :

- L'usage des insecticides demeure très restreint en 2019.
- 81% des viticulteurs interrogés n'ont pas appliqué d'insecticides en 2019, 19% ont effectué un seul traitement, principalement pour lutter contre les chenilles de printemps, dans une très large mesure avec des insecticides sélectifs respectueux de l'environnement. Aucun ester phosphorique n'a été utilisé.
- 5% des viticulteurs ont réalisé un « traitement d'hiver » (stade « bourgeon gonflé »). Un seul exploitant a dû traiter curativement contre l'acariose dans sa parcelle de référence.

Enquête *Drosophila suzukii* (66 exploitants, 572 ha)

L'année 2019 a été propice au développement de *D. suzukii* principalement en raison des précipitations régulières maintenant la pression du ravageur à un niveau moyen à fort jusqu'à la fin du mois d'août. Toutefois la totalité des vigneron·nes ayant répondu à cette enquête déclarent avoir eu une vendange saine vis-à-vis de *D. suzukii*. Ces circonstances confirment que la mise en œuvre des mesures prophylactiques est désormais acquise par une grande majorité de vigneron·nes et que l'application de produits de traitement, notamment la poudre de roche, est réalisée conformément et au moment adéquat.

- 3% de la surface d'enquête (17 sur 572 ha) a été traitée avec des poudres de roche (Kaolin). Moins de 1% (3 sur 572 ha) a été traitée avec un insecticide (Spinosad).
- 24% des vigneron·nes ont réalisé un traitement.
- 16% des vigneron·nes ont mis des filets (maille fine 2x8mm) recouvrant 0.48 % des 572 hectares.
- Des mesures d'hygiène spécifiques ont été entreprises par 38% des vigneron·nes (égrappage avant véraison, élimination des grappes de la parcelle, effeuillage soigné, maintien de l'enherbement court, élimination de raisin abîmé).
- Le piégeage de masse a été mis en place par 2 vigneron·nes dans le cadre de l'enquête.
- Des pontes ont été observées, toutefois sans générer une dégradation de la vendange principalement sur le Pinot Noir puis sur le Gamay et l'Humagne rouge, dans une moindre mesure sur du Gamaret, du Garanoir, du Dunkelfelder et du Dornfelder.

Contribution à l'efficacité des ressources : Réduction des produits phytosanitaires en viticulture

Introduit en 2018, cette contribution s'inscrit dans le cadre du plan d'action des produits phytosanitaires fédérales. En 2018, au total 402 ha de vigne ont bénéficié de cette contribution. En 2019, cette surface a passé à 525 ha. Cette croissance est à imputer essentiellement aux mesures « Non recours aux herbicides entre les rangs + Non recours aux fongicides présentant un risque élevé, sauf le cuivre ». En vue de la mise en œuvre de PA 22+, nous vous encourageons à vous approprier ces mesures, qui devraient devenir des mesures de base dans les PER.

Contrôle des appareils de traitement

Le contrôle de 103 appareils de traitement s'est déroulé du 1^{er} au 16 avril 2019. La proportion d'appareils en tous points conformes aux exigences s'élève à 64% (65% en 2018, 72% en 2017, 59% en 2016). Les remarques les plus fréquemment émises sont identiques aux années passées :

- 7% des appareils étaient équipés d'un manomètre dont la graduation n'était pas conforme aux directives de l'ASETA. En effet, celles-ci exigent une graduation par 0,5 bar en cas de pression de travail inférieure ou égale à 5 bars, ce qui est souvent le cas dans nos conditions ;
- les autres principaux manquements concernaient les buses (7% des appareils), l'anti-goutte (5%) et la graduation sur le réservoir de bouillie de traitement (6%).

II.4. Exigences PER et Certificat Vitiswiss 2020

Exigences PER, Certificat Vitiswiss DD et Label Vinatura DD

Pas de modifications des exigences PER par rapport à 2019.

Afin de réduire l'impact des produits phytosanitaires sur l'environnement, Vitiswiss a complété le module viticole 2020 avec les mesures durables suivantes :

- l'expérimentation de nouveaux cépages résistants aux maladies, ainsi que la diversification et l'adaptation des clones.
- L'installation de réservoir d'eau clair pour les appareils traitements de plus de 400 l.

Le module entreprise 2020 a également été renforcé dans ce sens avec l'introduction d'une mesure prévoyant la formation des collaborateurs au permis de traiter.

Les documents sont disponibles auprès le site de www.vitival.ch ou www.vinatura.ch.